



## Règlement de l'Arbitrage de la Ligue de Billard d' Ile de France

Le présent document, élaboré par la Commission d'Arbitrage, a pour but de donner un cadre législatif à l'Arbitrage en Ile de France.

### 1. Commission d'arbitrage de la Ligue (CAL)

- Son rôle :

Il consiste, dans tous les modes de jeu, : **Carambole, Américain, Pool, Snooker**, à assurer la formation et le perfectionnement des arbitres et à organiser l'arbitrage lors des finales de Ligue, tournois FFB et Finales de France se déroulant en Ile de France.

- Sa composition :

Elle est composée du Président de la CAL et de quatre Responsables de sous-commission (1 par discipline). Nota/ le Président de CAL peut aussi diriger une des sous-commissions. Chaque sous-commission gère sa discipline sous l'autorité du Président de CAL et compte un nombre indéterminé de collaborateurs pour assurer notamment les formations et les examens.

- Ses prérogatives :

La CAL est seule habilitée à gérer le corps Arbitral en Ile de France, à organiser les formations et examens, à nommer les Arbitres de Ligue et à proposer les nominations d'Arbitre fédéraux auprès de la Commission Nationale des Juges et Arbitres.

Elle doit être consultée impérativement pour toute utilisation du corps Arbitral d'Ile de France.

Elle délègue ses pouvoirs aux responsables de Commission d'Arbitrage Départementale (CAD) élus au sein des CDBs pour tout ce qui est du ressort départemental. Une réunion annuelle des CADs permet de définir les besoins, d'examiner les demandes et d'informer sur les nouveautés et les applications réglementaires.

Nota/ tous les responsables du CAD au CAL doivent être arbitres.

**ARBITRAGE**

## 2. Carambole

La sous-commission Carambole comporte un groupe de 3 Arbitres Fédéraux pour aider le CAL et chargés notamment de la formation des examens et du suivi des Probatoires.

### 2.1. Formation des arbitres.

Les CADs organisent des formations et des examens départementaux à l'aide du QCM spécifique et des modalités d'examen validées par le CAL ; ils nomment des Arbitres Départementaux.

Les Arbitres Départementaux ayant officié en tant que tel sur 3 compétitions au moins peuvent, avec l'accord de leur CAD se présenter à la formation puis à l'examen de Ligue. Ils doivent être âgés d'au moins 18 ans.

Le suivi intégral du stage de formation de Ligue est obligatoire pour passer l'examen.

L'examen est également ouvert aux arbitres départementaux mineurs en vu de devenir Arbitre Espoir.

La formation s'effectue lors de stage pratique au sein d'un Club d'accueil.

Ce stage d'une durée d'une matinée expose aux participants le code d'arbitrage et passe en revue la plupart des situations possibles.

Lors de ce stage, les formateurs expliquent aux candidats comment se passera l'examen.

#### **Arbitre « Espoir »**

Pour encourager les arbitres départementaux mineurs à poursuivre leur engagement dans l'arbitrage, il est mis en place le statut de l'Arbitre Espoir.

Définition : un Arbitre Espoir est un arbitre départemental ayant suivi la formation et ayant passé avec succès l'Examen d'Arbitre de Ligue, **âgé de moins de 18 ans**.

Celui-ci, s'il a officié sur 3 compétitions par an (confirmé par le CAD), sera, élevé au grade d'Arbitre de Ligue après une séance de formation pour remise à jour.

Tant que l'arbitre espoir n'est pas majeur il n'est habilité à arbitrer que dans son département et sous la responsabilité de son CAD.

**ARBITRAGE****Examen d'arbitrage.**

Un mois au minimum après un stage de formation, le candidat passe l'examen d'arbitrage qui se décompose comme suit :

Une 1<sup>ère</sup> partie « théorique » sous la forme d'un QCM.

Une 2<sup>ème</sup> partie « pratique » se passant en réel lors d'un tournoi départemental de niveau R1.

Cet examen réalisé en conditions réelles d'arbitrage se révèle bien plus efficace que toutes les simulations.

Malgré tout, en cas de besoin, cet examen peut aussi se passer lors d'une session spéciale.

En fonction du nombre de points obtenus le candidat sera nommé Arbitre de Ligue ou restera Arbitre Départemental.

Une deuxième épreuve pratique d'arbitrage de cadre avec ancrés est proposé à l'Arbitre nouvellement nommé lors d'un tournoi N1 ou Masters afin d'obtenir les points nécessaires pour devenir Arbitre Fédéral Probatoire.

La nomination au titre d' Arbitre Fédéral est proposée par la CAL après plusieurs arbitrages en Finales de Ligue et tournois FFB à tous les modes de jeux. (1 ou 2 saisons)

Les Arbitres Probatoires devront avoir officié pour la Ligue sur un minimum de 5 compétitions dont une au Cadre avec ancrés pour prétendre à être proposé au grade de Fédéral.

**Arbitrage 5 Quilles**

Un examen d'arbitre de Ligue 5 Quilles est réalisé suivant les mêmes dispositions qu'au carambole. Il est ouvert à tout joueur désirant devenir arbitre. Il n'est pas nécessaire d'être arbitre de Ligue au préalable ( comme cela était le cas auparavant)

**2.2. Tenue des Arbitres.**

Dans la Ligue de Billard d' Île de France la tenue réglementaire des arbitres est la suivante :

Arbitres de ligue et probatoires : Chemise noire à manches longues ou polo FFB. Pantalon noir. Chaussures noires. Ecusson d'arbitre de Ligue.

Arbitres Fédéraux : Chemise blanche à manches longues. Gilet uni noir et nœud papillon noir. Pantalon noir. Chaussures noires. Ecusson d'arbitre Fédéral.

NOTA : En période estivale il est admis les chemises à manches courtes.

Pour les Arbitres Fédéraux Dames, le nœud papillon est remplacé par une lavallière.

**ARBITRAGE****2.3. L'arbitrage et les Tournois Nationaux et Finales de France.**

La CAL , avec l' assistance des CAD, se tient à la disposition des clubs organisateurs pour fournir les arbitres nécessaires à la compétition sous réserve que la demande soit faite au moins 1 mois avant la compétition.

Au cas où le club fait appel au CAL, les conditions d'application aux finales de Ligue s'appliquent en tout point.

Au cas où le club organisateur ne fait pas appel à la CAL, la Ligue de billard d' Ile de France se désolidarise de cette organisation.

Le défraiement des arbitres est à la charge des clubs organisateurs conformément aux dispositions financières de la L.B.I.F. et à lieu impérativement à la fin de la prestation de l'Arbitre

**2.4. L'arbitrage et les Finales de Ligue.**

Les Finales de Ligue sont arbitrées par des Arbitres officiels, en principe deux par table sauf impossibilité à compléter par le responsable de la Commission d'Arbitrage de Ligue (C.A.L.). Ils ne sont en aucun cas Marqueurs.

Les Arbitres Départementaux sont acceptés sous la responsabilité du responsable de la Commission d'Arbitrage de Département (C.A.D.) et à condition d'être associé avec un arbitre de Ligue minimum.

Un mois au moins avant la Finale le Club organisateur doit consulter son C.A.D. pour la constitution de la liste des Arbitres – Au plus tard 3 semaines avant la finale le C.A.D. envoie sa liste au C.A.L. qui complètera si besoin. Le C.A.L. envoie la liste des Arbitres retenus au Club organisateur avec la feuille d'émargement des défraiements ; cette liste peut être modifiée à tout moment en fonction des nécessités, à l'initiative ou avec l'accord du CAL avant la compétition ou du Délégué de Ligue pendant la compétition.

La C.A.L. désigne parmi les Arbitres un Directeur d'Arbitrage :

Celui-ci décide en accord avec le directeur de jeu des tours d'arbitrage et est le seul représentant des arbitres auprès de celui-ci. Il sera également seul responsable de la désignation des arbitres des phases finales en fonction de ses observations au cours de la compétition.

Tous les Arbitres ayant officié sur la Finale seront indemnisés par la L.B.I.F. en application de ses dispositions financières.

Le défraiement des arbitres est effectué par le club organisateur et remboursé par la LBIF sur présentation du bordereau établi par la CAL et contresigné par le Délégué de Ligue et le directeur de jeu ou toute personne habilité des clubs et accompagné des justificatifs nécessaires.

Le défraiement a lieu impérativement à la fin de la prestation de l'Arbitre.

**ARBITRAGE****2.5. Défraiement des arbitres.**Transport :

Défraiement kilométrique au montant défini par les dispositions financières en vigueur et au kilométrage parcouru du domicile de l'arbitre au lieu de la compétition et retour, multiplié par le nombre de journées d'arbitrage.

Le kilométrage est calculé par la CAL à l'aide de logiciels spécialisés.

Un minimum de défraiement est attribué par les dispositions financières au cas où le défraiement kilométrique lui est inférieur.

Repas :

Défraiement pour repas du montant réel des frais engagés avec un maximum fixé par les dispositions financières sur présentation de justificatif avec deux repas pris en compte au cas où la compétition se poursuit au-delà de 20 heures.

Si les repas sont pris sur place, notamment lors de non-stop, le club organisateur s'engage à fournir aux arbitres les moyens nécessaires à leur subsistance, ceux-ci n'ayant pas le temps matériel de sortir de l'enceinte de la compétition.

Nota/ dans ces cas de non-stop le club organisateur se doit de prévoir au minimum un repas froid (autre que sandwich).

**3. 8 Pool****3.1. Formation**

La formation se réalise en ce qui concerne la théorie, sur une journée sous la direction de 3 arbitres fédéraux. L'examen théorique (QCM) se fait dans la même journée.

Les candidats doivent avoir 18 ans. Entre 15 et 18 ans, les postulants peuvent être Arbitres départementaux.

**3.2. Examen d'Arbitrage**

L'examen pratique se fait sur une finale (une journée). Le grade maximum obtenu est celui d'Arbitre Fédéral Probatoire.

Le grade d'Arbitre Fédéral ne s'obtient qu'après une pratique de 1 saison minimum et 2 saisons maximum. Les Arbitres Probatoires n'ayant pas officié régulièrement pour la Ligue ne peuvent prétendre au grade supérieur.

**3.3. Tenue des Arbitres**

La tenue officielle des Arbitres de 8 Pool dans l'Île de France est la suivante :

Polo uni noir, pantalon de ville uni foncé (de préférence noir) chaussure de ville noires.

Ecusson selon le grade.

**3.4. L'arbitrage et les compétitions de ligue**

En Finale de Ligue :

Pour 8 tables il est prévu 1 Juge Arbitre et 2 Arbitres.

En phase finale, il est prévu 1 Arbitre par table à partir des ½ finales.

**3.5. Défraiement des Arbitres**

Les défraiements sont calculés et attribués de la même façon que pour le Carambole. (CF article 2.6)



#### 4. Américain

#### 5. Snooker

##### 5.1. Formation et examen

Une formation théorique et pratique est assurée par la Commission nationale snooker avec un passage de QCM à 80 questions permettant d'obtenir un grade d'Arbitre de Ligue. L'obtention du grade de Fédéral se fait à l'issue d'une pratique en compétition d'une saison minimum. Les juges Arbitres officiels de la F.F.B. en ont la responsabilité. En attendant la structuration de la sous commission CAL Snooker de la L.B.I.F. c'est la seule possibilité d'examen.

##### 5.2. Tenue des Arbitres

La tenue officielle des Arbitres de snooker quelque soit le grade est pantalon noir, chaussure de ville noires, chemise blanche, gilet noir, nœud papillon noir et gants blancs.

#### 6. Devoirs des Arbitres

##### 6.1. Participations

Les Arbitres de niveau Ligue doivent dans la mesure du possible fournir des arbitrages à la demande de la CAL. Sauf à demander une mise en attente en début de saison, un minimum de 3 participations est requis.

Les Arbitres sont sollicités en priorité pour les compétitions se déroulant dans leur Département.

Les Arbitres n'officiant pas régulièrement pour la Ligue ne peuvent prétendre au renouvellement de leur carte.

##### 6.2. Convocations

Les Arbitres ayant accepté une compétition doivent répondre à la convocation en respectant toutes les contraintes de leur charge. Notamment :

- Etre en tenue correcte
- Respecter une stricte sobriété et ne pas fumer pendant leur office.
- Assurer leur présence et leur disponibilité.
- Eviter tout comportement irrespectueux, connivence et tout abus de pouvoir.

Ils doivent se montrer à tous moments les dignes représentants du Corps Arbitral de la L.B.I.F.

NOTA/ La convocation est délivrée pour toute la journée de compétition, toute arrivée tardive ou tout départ anticipé devra, sauf cas de force majeure, avoir reçu l'aval de la CAL, et du directeur d'arbitrage.

Le non respect de cet article (6.2.) peut entraîner une convocation devant la Commission de Discipline et des sanctions allant d'un avertissement simple à la suspension de la qualité d'Arbitre (entre 1 mois et 3 ans) ou au retrait définitif de la carte d'Arbitre.

##### 6.3. Coordonnées

Les Arbitres doivent fournir à la CAL leurs coordonnées comprenant dans la mesure du possible une adresse E Mail et signaler tout changement dans les plus brefs délais.

**ARBITRAGE****7. Protection des Arbitres**

Les Directeurs de Jeu ont l'obligation de signaler sur la feuille de match et par rapport circonstancié tout incident relatif à un Arbitre de la compétition.

Toute contestation abusive, insulte, violence verbale ou physique envers un Arbitre officiel fera l'objet d'une saisie de la Commission de Discipline.

Toute atteinte physique envers un Arbitre fera l'objet d'une plainte en justice avec constitution de partie civile de la part de la L.B.I.F.

Fait à Paris le 15 septembre 2007